



aide menagere ADMR demandait de l'argent a ma mere

Par **grisouille**, le **21/06/2010** à **14:15**

je vous explique la situation ma mère a 75 ans vie et avec ma sœur ainée de 48 ans et qui est handicapée mentale . elle ont droit a une aide a domicile de l ADMR.leur aide à domicile c'est souvent plainte de problème financier (en pleurant Bien évidemment)et qu'elle ne savait plus comment s'en sortir elle et son mari qui n'avait pas de travail et ne touchait ni chômage ni RMI, je passe sur le details ses problèmes financier.ma mère lui a prêter de argent ,350€ qu'elle lui a demander de lui rendre et lui a même donner de la nourriture a plusieurs reprises et d'autre petites sommes d'argent qu'elle lui a donner cet fois ci et non preter,et lorsque ma mère lui a réclamer cette argent (350.00€)l'aide a domicile a porte une main courante contre ma mère disant que celle ci avait donner un coup de poing dans sa voiture et a fait appeler son mari tard dans la nuit pour que ma mère ne réclame plus cet argent.les gendarmes se sont bien aperçu vu la santé de ma mère. il lui était impossible de faire du mal(elle se déplace avec beaucoup de difficulté).
ma question est: comment ma mère peut elle récupérer cet argent qu'elle a prêter a cette personne qui n'ai vraiment pas dans le besoin.